

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Allume feu (120040)
HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% ; N°CE : 926-141-6 ;
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Allume Feu pour le barbecue et cheminée. Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Usages déconseillés

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Sel Chemie BV
Rue : Broekstraat 23
Code postal/Lieu : 7122 MN Aalten
Téléphone : +31 (0)543-471956
Telefax : +31 (0)543-476600
Contact pour informations : Email: MSDS@selchemie.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Netherlands: +31 (0)30 274 88 88 - NVIC (this service is only available to health professionals) - Belgium: +32 (0)70 245 245 - Germany +49 (0)30-19240 Giftnotruf Berlin - France +33 (0) 1 45 42 59 59 Orfila

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% ; N°CE : 926-141-6

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales.

2.3 Autres dangers

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/VPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%

N°CE : 926-141-6

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43

Pureté : 100 % [masse]

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Consulter impérativement un médecin.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête Vertiges Nausée Réactivité réduite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Équipement de protection

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Procédures d'urgence

If the product contaminates lakes, rivers or sewages, inform appropriate authorities in accordance with local regulations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible: Dispositifs fermés

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%

Type de valeur limite (pays d'origine) RCP - TWA (GLOB)

Paramètre : Vapour. Total Hydrocarbons
Valeur seuil : 1200 mg/m³ / 165 ppm
Remarque : Source: Supplier
Version : 12-08-2014

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Remarque : Normes DIN/EN DIN EN 420 DIN EN 374

Protection corporelle

Vêtement de protection

Remarque : Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié Masque

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140) Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Données de sécurité

Pourpoint :	<	-20 °C
Température de fusion/plage de fusion :		Aucune donnée disponible
Point de congélation : (1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa)		180 - 270 °C
température de décomposition :		Aucune donnée disponible
Point éclair :	>	61 °C
Température d'ignition :	>	200 °C
Limite inférieure d'explosivité :		0,6 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :		7 Vol-%
pression de vapeur : (20 °C)		1 hPa
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :		Aucune donnée disponible
Densité : (15 °C)		0,78 - 0,82 g/cm ³
Solubilité dans l'eau : (20 °C)		insoluble
pH :		Aucune donnée disponible
log P O/W :		Aucune donnée disponible
Viscosité : (40 °C)		1,5 - 2 cSt
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur : (20 °C)	>	1 (air = 1)
Gaz inflammables :		Aucune donnée disponible.
Liquides comburants :		Non comburant.
Propriétés explosives :		Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

non applicable

10.2 Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OECD 402
Paramètre :	DL50 (HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OECD 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/m ³
Temps d'exposition :	8 h
Méthode :	OECD 403
Paramètre :	CL50 (HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/m ³
Temps d'exposition :	8 h

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

Méthode : OECD 403

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Irritation des yeux

légèrement irritant

Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

Danger par aspiration

Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LLO
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace : 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : LLO (HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace : 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Aigüe (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : ELO
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) daphnia toxicity
Dose efficace : 1000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : ELO (HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) daphnia toxicity
Dose efficace : 1000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ELO
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) algae toxicity
Dose efficace : 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Évaluation : Non nocif pour les algues jusqu'à la concentration testé.
Paramètre : ELO (HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) algae toxicity
Dose efficace : 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Évaluation : Non nocif pour les algues jusqu'à la concentration testé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code de déchet <- (91/689 / CEE) ->: 15 01 02 * emballages en plastique

Code de déchet <- (91/689 / CEE) ->: 15 01 10 * emballages contenant des résidus de ou contaminés par des substances dangereuses

Code de déchet <- (91/689 / CEE) ->: 13 07 03 * autres combustibles (y compris mélanges)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Substance Name: NOXIOUS LIQUID, N.F., (7) N.O.S., (Grill liquid, contains iso-and cycloalkanes (C12+)) Ship type required: 3 Pollution category: Y

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit chimique est un COV selon 99/13/CE. Ce produit chimique est un COV selon 2004/42/CE.

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Section 2.2 ; **Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

Ajout de n° CE : 926-141-6

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

atm = Atmosphere(s)

B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)

BCF = Bioconcentration Factor

bp = Boiling point at stated pressure

bw = Body weight

ca = (Circa) about

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)

CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council

CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.

Conc = Concentration

cP = CentiPoise

cSt = Centistokes

d = Day(s)

DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.

DNEL = Derived No-Effect Level

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration
pKa = -log₁₀ acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Allume feu
Date d'exécution : 25.02.2016
Date d'édition : 25-02-2016

Version (Révision) : 2.0.2 (2.0.1)

STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
